

Délibération 4.4 – Programmation Interministérielle pour les Droits des Femmes et l’Egalité entre les femmes et les hommes.

Intervention Séverine Botte.

Monsieur le Président,

Le document proposé à la signature du Président du Département offre une vision d’ensemble de la prise en compte de la thématique de la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes au niveau de l’action de l’Etat au plan régional, et départemental, ainsi que des projets des collectivités publiques, des associations ou encore des organisations privées qui s’engagent sur ce terrain.

Le document balaie un large champ d’interventions traitant aussi bien des problématiques liées à l’orientation et à l’égalité professionnelle, à la place des femmes dans la vie politique et sociale, au droit des femmes de disposer de leurs corps ou encore de la lutte contre les violences dont elles sont parfois victimes.

Si les fiches actions prévues par ce programme sont toutes de qualité je me permets néanmoins de soulever deux remarques.

La thématique dialogue social et égalité professionnelle n’aborde que très succinctement la problématique de l’égalité salariale. L’Observatoire des inégalités relève, au terme de ses travaux, que les hommes gagnent à temps plein, 16% de plus que les femmes. Tous temps de travail confondus, l’écart monte à 31%.

Cet écart de rémunération s’explique pour une part, par l’orientation des femmes dans des filières professionnelles moins rémunératrices quand bien même celles-ci présentent des taux de réussite supérieurs aux hommes au baccalauréat, ou encore, par un déroulement de carrière moins favorable lié notamment aux conséquences de la maternité.

Pour autant, à poste et expérience équivalents les femmes perçoivent une rémunération inférieure de 9% à celle des hommes. Selon l’Observatoire des Inégalités les femmes subiraient en moyenne, un écart de rémunération de 6 à 7% par discrimination pure des employeurs à leur encontre.

Sur ce point, le programme ministériel semble un peu léger pour remédier au phénomène de discrimination salariale dont souffrent les femmes, notamment dans le secteur privé où les écarts de rémunérations à responsabilités équivalentes sont davantage marqués.

Les mesures de « sensibilisation » des partenaires sociaux aux questions d’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou encore, le soutien au « dialogue social » sur cette problématique à l’échelon régional semble peu à même de répondre efficacement à cet enjeu de société.

En l'absence de contraintes juridiques et de moyens humains pour en contrôler l'application effective le chemin pour atteindre une égalité salariale et professionnelle parfaite entre les deux sexes risquent de prendre encore plusieurs décennies au vu du rythme actuel. Seul le législateur est à même de prendre des mesures fortes pour tendre vers cet objectif.

Seconde remarque : Le programme soumis à la signature du Président du Département propose de nombreuses mesures pour lutter contre les stéréotypes « de genres », notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

En effet certaines filières d'excellence sont aujourd'hui accaparées par les hommes alors que les femmes sont tout aussi capables de suivre ces formations. Il en va de même pour des professions jugées « physiques » monopolisées actuellement par les hommes. On lit pêle-mêle dans les fiches actions que les « usages du numérique sont genrés ainsi que les orientations dans des filières tournées vers des usages du numérique », qu'une vingtaine d'universitaires rouennais étudie le genre en Haute Normandie et qu'une mise en réseau de la recherche sur le genre est donc proposée, ou encore que l'université du Havre propose d'améliorer la visibilité des études sur le genre...

Si je me permets d'insister quelque peu sur ce point c'est que notre groupe se félicite que le président UDI du Département se désolidarise par sa signature sur ce document, de la polémique politicienne soulevée par un certain nombre d'élus de droite, notamment UMP, qui se sont élevés en 2014 contre le dispositif expérimental « A-B-C-D de l'égalité » développé dans certaines écoles primaires et dont l'objectif était de lutter contre le sexisme et les stéréotypes de genre.

En effet, un certain nombre de stéréotypes assénés dès le plus jeune âge détermine encore trop souvent les loisirs, la répartition des tâches ménagères dans un foyer ou encore la carrière professionnelle des femmes et des hommes. Aussi je tenais à relever cet engagement positif du Département contre les stéréotypes de genre.

Notre groupe soutient donc pleinement cette initiative partenariale.

Je vous remercie.